

# TARIFS 2024

Tarifs modulés en fonction des ressources des familles, calculés en tenant compte du Quotient Familial CAF et de l'Aide au Temps Libres (ATL), attribuée par la CAF à certaines familles. Application aussi d'un tarif dégressif, en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

Supplément pour les enfants extérieurs aux communes de LONGUENESSE, HEURINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES, correspondant à la participation communale non versée par les autres communes (voir en bas de page).

**ATTENTION**

Le tarif « Familles bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres (ATL) » tient compte de la déduction de l'aide de 3,40 € (par jour et par enfant) versée par la CAF directement à l'association. Ce tarif ne sera appliqué qu'aux familles fournissant une photocopie de leur notification ATL envoyée par la CAF. Pour les Familles longuenesseses bénéficiant de l'ATL, l'aide du CCAS est déjà déduite des tarifs ci-dessous.

**Tarif tout inclus comprenant:**

- l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères
- le ramassage (matin et soir) en autocar
- la garderie le matin et le soir sur les 3 accueils
- l'animation et l'encadrement pédagogique en journée continue
- les frais de toutes les activités et sorties (sauf les « mini-camps » facultatifs)
- le repas du midi, le goûter et une boisson l'après-midi... sans oublier le petit déjeuner pour les 3-5 ans

## Tarifs de la 1<sup>ère</sup> quinzaine (du 8 au 20 juillet) / 12 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	82,80 € (6,90 € / jour / enfant)	163,20 € (6,80 € / jour / enfant)	241,20 € (6,70 € / jour / enfant)	316,80 € (6,60 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	42,00 € (3,50 € / jour / enfant)	81,60 € (3,40 € / jour / enfant)	118,80 € (3,30 € / jour / enfant)	153,60 € (3,20 € / jour / enfant)
	Familles longuenesseses avec ATL	24 € (2 € / jour / enfant)	45,60 € (1,90 € / jour / enfant)	64,80 € (1,80 € / jour / enfant)	81,60 € (1,70 € / jour / enfant)
Quotient familial de 801 à 950		88,80 € (7,40 € / jour / enfant)	175,20 € (7,30 € / jour / enfant)	259,20 € (7,20 € / jour / enfant)	340,80 € (7,10 € / jour / enfant)
Quotient familial de 951 à 1100		94,80 € (7,90 € / jour / enfant)	187,20 € (7,80 € / jour / enfant)	277,20 € (7,70 € / jour / enfant)	364,80 € (7,60 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1101 à 1250		99,60 € (8,30 € / jour / enfant)	196,80 € (8,20 € / jour / enfant)	291,60 € (8,10 € / jour / enfant)	384 € (8 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1251 à 1400		104,40 € (8,70 € / jour / enfant)	206,40 € (8,60 € / jour / enfant)	306 € (8,50 € / jour / enfant)	403,20 € (8,40 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1401 à 1550		109,20 € (9,10 € / jour / enfant)	216 € (9 € / jour / enfant)	320,40 € (8,90 € / jour / enfant)	422,40 € (8,80 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1551 à 1700		113,40 € (9,45 € / jour / enfant)	224,40 € (9,35 € / jour / enfant)	333 € (9,25 € / jour / enfant)	439,20 € (9,15 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1701 à 2000		117,60 € (9,80 € / jour / enfant)	232,80 € (9,70 € / jour / enfant)	345,60 € (9,60 € / jour / enfant)	456 € (9,50 € / jour / enfant)
Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF		121,20 € (10,10 € / jour / enfant)	240 € (10 € / jour / enfant)	356,40 € (9,90 € / jour / enfant)	470,40 € (9,80 € / jour / enfant)

## Tarifs de la 2<sup>ème</sup> quinzaine (du 22 au 31 juillet) / 9 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	62,10 € (6,90 € / jour / enfant)	122,40 € (6,80 € / jour / enfant)	180,90 € (6,70 € / jour / enfant)	237,60 € (6,60 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	31,50 € (3,50 € / jour / enfant)	61,20 € (3,40 € / jour / enfant)	89,10 € (3,30 € / jour / enfant)	115,20 € (3,20 € / jour / enfant)
	Familles longuenesseses avec ATL	18 € (2 € / jour / enfant)	34,20 € (1,90 € / jour / enfant)	48,60 € (1,80 € / jour / enfant)	61,20 € (1,70 € / jour / enfant)
Quotient familial de 801 à 950		66,60 € (7,40 € / jour / enfant)	131,40 € (7,30 € / jour / enfant)	194,40 € (7,20 € / jour / enfant)	255,60 € (7,10 € / jour / enfant)
Quotient familial de 951 à 1100		71,10 € (7,90 € / jour / enfant)	140,40 € (7,80 € / jour / enfant)	207,90 € (7,70 € / jour / enfant)	273,60 € (7,60 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1101 à 1250		74,70 € (8,30 € / jour / enfant)	147,60 € (8,20 € / jour / enfant)	218,70 € (8,10 € / jour / enfant)	288 € (8 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1251 à 1400		78,30 € (8,70 € / jour / enfant)	154,80 € (8,60 € / jour / enfant)	229,50 € (8,50 € / jour / enfant)	302,40 € (8,40 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1401 à 1550		81,90 € (9,10 € / jour / enfant)	162 € (9 € / jour / enfant)	240,30 € (8,90 € / jour / enfant)	316,80 € (8,80 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1551 à 1700		85,05 € (9,45 € / jour / enfant)	168,30 € (9,35 € / jour / enfant)	249,75 € (9,25 € / jour / enfant)	329,40 € (9,15 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1701 à 2000		88,20 € (9,80 € / jour / enfant)	174,60 € (9,70 € / jour / enfant)	259,20 € (9,60 € / jour / enfant)	342 € (9,50 € / jour / enfant)
Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF		90,90 € (10,10 € / jour / enfant)	180 € (10 € / jour / enfant)	267,30 € (9,90 € / jour / enfant)	352,80 € (9,80 € / jour / enfant)

Pour la session complète (8 au 31 juillet) soit 21 jours de fonctionnement, ajouter le tarif de la 1<sup>ère</sup> Quinzaine à celui de la 2<sup>ème</sup> Quinzaine

## Tarifs enfants non domiciliés dans les communes participant aux frais de fonctionnement des Accueils

Les communes de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK, WIZERNES et HEURINGHEM participent aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs du Camp des Bruyères en versant une participation financière à l'association. Pour les enfants extérieurs à ces communes, cette participation communale (n'étant pas versée par leur commune) est à régler par les familles, conformément à la décision du Conseil d'Administration.

Pour ces enfants, il faut donc ajouter aux tarifs ci-dessus, le supplément de 5,60 € par jour et par enfant (montant de la participation communale).